

Elbridge Ayer Burbank (1858-1949)

The Sunflower, 1894

Redécouverte d'une icône de la peinture naturaliste américaine

21 juin 2023 Hôtel Drouot – salle 13



7, rue de Solférino 75007 Paris www.aucties.com contact@aucties.com

Elbridge Ayer Burbank (1858-1949)

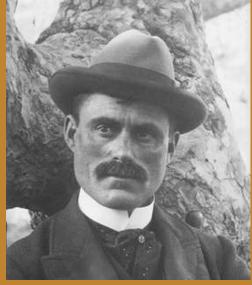
« The Sunflower »

Jeune garçon afro-américain, un tournesol à la main, endormi sur le dossier d'une chaise

Huile sur panneau d'acajou 20.2×15.2 cm. 8×6 in. Signé et daté en haut à droite : *EA Burbank / 1894*

Présenté dans un cadre néo-Louis XV, vers 1900, portant un cartouche "EA Burbank" (accidenté).

10.000 / 15.000 euros



III.1.

Photographe anonyme

Portrait de E. A. Burbank, vers 1890, localisation

actuelle inconnue.

Provenance:

- Selon la tradition orale familiale, offert à la mère de l'actuel propriétaire, à Anvers (Belgique), vers 1950.

Exposition:

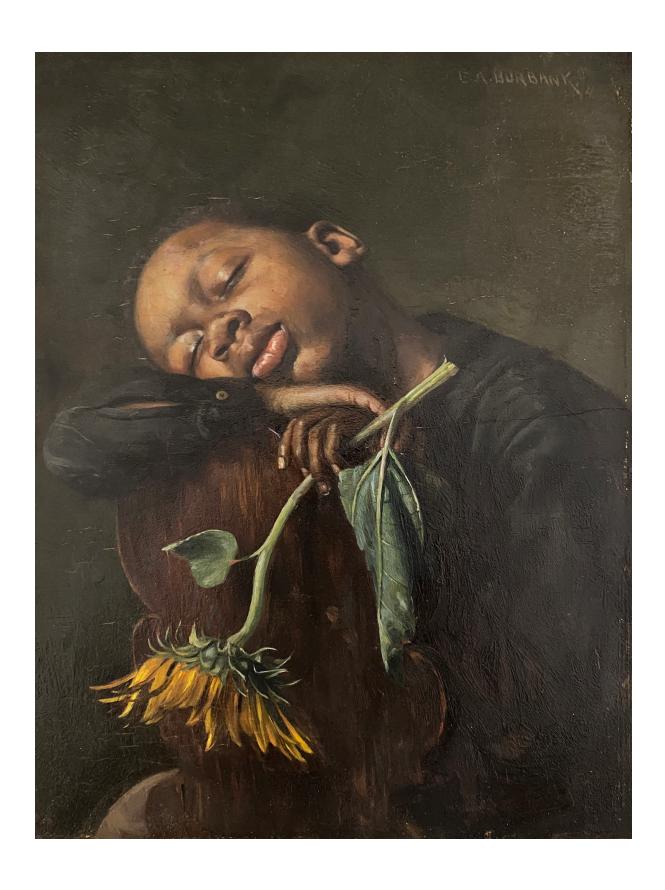
- Philadelphia (Pennsylvania, USA), The Art Club of Philadelphia, Seventh Annual Exhibition of Oil Paintings and Sculpture, 18 novembre-16 décembre 1895, sous le n° 14 "The Sunflower »

Bibliographie:

- The Art Club of Philadelphia, Seventh Annual Exhibition of Oil Paintings and Sculpture, cat. exp., p. 10.

Littérature :

- Everett Maxwell, "The Art of Elbridge A. Burbank," *Fine Arts Journal*, Vol. 23, (January 1910), pp 3-8.
- Ernest Royce, Burbank Among the Indians, Caldwell, Idaho, 1944
- Mary Susan Sullivan, Many Brushes: Elbridge Ayer Burbank, Painter of Indian Portraits, mémoire non publié de l'Université de San Diego, 1983
- Herb Hamlin, « Burbank the great Contributor », in *The Pony Express Courrier*, v.IX, N°6, novembre 1942.





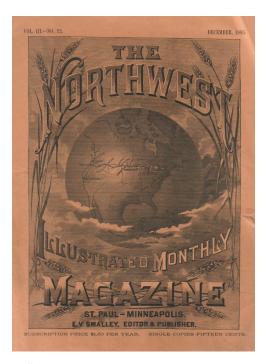
III.2. E.A. Burbank Portrait de E.E.Ayer dans sa bibliothèque, 1897, Chicago, Newberry Library, inv. inconnu.

Chef-d'œuvre du début de carrière de l'artiste, disparu depuis sa seule exposition au public en 1895, « The Sunflower » est une véritable icône de la peinture naturaliste, une ode humaniste et poétique à la communauté afro-américaine, réalisé à contre-courant de son contexte historique, deux ans avant l'instauration de la ségrégation raciale.

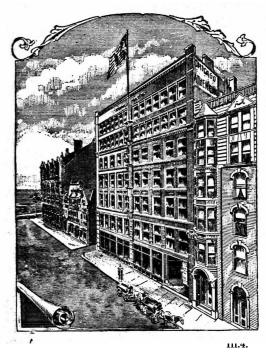
Ce portrait, à la remarquable beauté silencieuse, est dû au pinceau minutieux d'Elbridge Ayer Burbank, peintre natif de l'Illinois, célèbre pour être notamment l'auteur du plus important corpus de portraits d'amérindiens.

Burbank naît en 1858, quelques années avant la Guerre de Sécession (1861-1865), dans un état très divisé sur la question de l'esclavage. Sa famille était impliquée dans l'industrie des chemins de fers, à l'heure où les compagnies privées rivalisaient pour quadriller de rails le *Wild West*, telle une toile d'araignée de la modernité industrielle. Si son père semble avoir été un honnête directeur de station, son oncle maternel, Edward E. Ayer (1841-1927) était un homme d'affaire d'une considérable influence.

Ce dernier, ayant constitué une fortune colossale dans la fourniture de bois, indispensable pour l'expansion des routes ferroviaires, fut la personnalité centrale de la vie de Burbank. Éduqué, curieux, philanthrope, Ayer se prit de passion pour la civilisation amérindienne, dont il devint le plus important collectionneur d'artefacts. Sa collection, riche de 17.000 numéros, sera léguée à la Newberry Library de Chicago, dont il était un des trustee, ainsi qu'au Field Museum of Natural History de Chicago, dont il était le premier président.



III.3. Couverture du magazine hebdomadaire The Northwest Illustrated Monthly, 1885



Anonyme

Vue de l'Atheneum Building de Chicago
[où l'artiste avait son atelier, démoli en 1929]

Les débuts de Burbank furent instables : après une formation à la Chicago Academy of Design (qui deviendra le Chicago Art Institute) débutée en 1874, il s'installa à New-York en 1880, puis en 1883 dans le Minnesota. Il vécut chichement de quelques commandes de portraits puis obtint de suivre pendant un an le journaliste Eugene V. Smalley (1841-1899) qui collaborait au Northwest Illustrated Monthly, hebdomadaire qui documentait l'expansion de la « civilisation américaine » vers l'Ouest.

Cette rencontre grisante avec les grands espaces, avec une nature brute et avec de grandes personnalités du monde amérindien (notamment avec Chief Moses (1829-1899)) le marquera pour le reste de sa vie.

En 1892, il s'installa à Chicago après un long séjour de perfectionnement en Europe, principalement à Munich. Débuta alors, jusqu'à 1897, une courte mais riche période créative, où Burbank assit sa réputation de portraitiste.

Son succès commercial reposait sur une formule visuelle efficace : cadrage à mi-corps, fond neutre, travail minutieux, vérisme psychologique, mise en scène minimale.

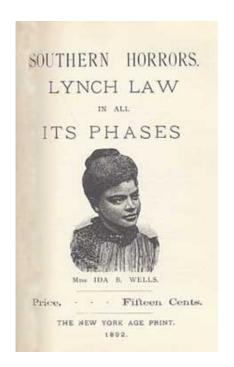


Ill. 5 Mary Garitty (1862-1907)

10a B. Wells Barnett, vers 1893.

National Portrait Gallery, Smithsonian
Institution, inv. NPG.2009.36

[Journaliste et militante pour les droits
civiques, elle fit campagne pour le boycott de
l'Exposition Universelle de Chicago de 1893]



Ill. 6 Couverture de Southern Horrors d'Ida B.Wells, The New York Age Print, 1892 [documentant les lynchages contre les afro-américains]

Notre portrait « The Sunflower » compte certainement pour un des chefs d'oeuvres de cette courte période, dont une des principales caractéristiques est une affection marquée pour la communauté afro-américaine, qu'il portraiture avec regard fraternel.

Le contexte socio-politique du début des années 1890 est très lourd : en 1892, le « lynchage de l'épicerie populaire » (People's Grocery lynchings) à Memphis, suscite une émotion nationale, ce qui convainc la journaliste afro-américaine Ida B. Wells (1862-1931) de faire une tournée nationale pour éveiller les consciences sur lynchages. En 1893, l'Exposition Universelle de Chicago (World's Columbian Exposition), qui voit 27 millions de visiteurs affluer, est communauté boycottée par la américaine : en son sein, une aire de loisirs

nommée « White City » est réservée aux blancs et on y présente des jeux ridiculisant les afro-américains. L'Exposition Universelle fut un terrain d'expérimentation de la doctrine « égaux mais séparés », qui deviendra la pratique au niveau fédéral en 1896 quand la cour suprême des États-Unis prononça l'arrêt « Plessy vs Ferguson »¹.

Burbank devait certainement connaître ce contexte et pourtant il affirmait sa préférence pour le travail avec des modèles afroaméricains :

« He preferred to paint Negroes, he told a reporter, because they wanted him to paint what he saw, not like "white folks" who wanted him to change them to fit what the artist thought they should look like. »

« Willie Trimbles became a hero; his shoe shine business picked up since many people came to visit the new celebrity. (...) He and Burbank remained lifelong friends. »



Ill.7. E.A. Burbank « American Beauty » publiée par Winters Art Litho. Co, 1895, chromolithographie, Washington, Library of Congress, inv. 2017650225

Dans un entretien accordé au magazine *The Pony Express Courier*, en avril 1943, Burbank rappelle sa rencontre, en 1893, dans les rues de Chicago, avec Willie Trimbles, un jeune cireur de souliers afro-américain qui deviendra un de ses modèles favori. Ce dernier venait de cueillir une rose dans une plate-bande et Burbank estima sur l'instant que le suiet serait très beau.

Ce tableau, intitulé « American Beauty » (1893, huile sur panneau, 19 x 14 cm., collection privée, localisation actuelle inconnue) connaîtra un succès inédit : les

droits d'image furent achetés par une maison d'édition d'estampe qui en vendit plus d'un million en six mois (Ill.7)²!

Il faut noter l'ambiguïté de ce titre : « American Beauty ». Burbank a-t-il voulu parler de la rose, de la variété éponyme, ou bien du modèle, désignant par-là au public ce qu'il voyait comme un angle mort de l'art américain, qui cantonnait les afro-américains dans des images stéréotypées ?



« The next day Willie was asked to sit in a hand- carved 300-year-old chair that Burbank had bought in a Bavarian village and shipped to the United States. » « They were always small things, seldom larger than six by nine inches, but they were masterfully rendered and awakened much interest among art lovers and also art patrons »

C.F. Browne au sujet des portraits de Burbank

La nouveauté des portraits de Burbank réside justement dans ce regard dignifiant, nu de préjugés : ses modèles s'inscrivent dans un contexte visuel neutre des blessures de l'histoire de l'esclavage, de la guerre de Sécession, et des discriminations raciales en cours.

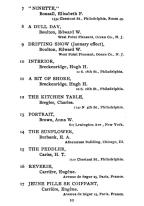
Il est très vraisemblable que Willie Trimbles soit également le modèle de « The Sunflower ». Réalisé en 1894, son titre reprend le principe de « American Beauty » en évoquant la fleur que tient le modèle en main. La composition est plus élaborée et subtile, et inclut un accessoire de décor qui date du séjour de Burbank en Allemagne : une chaise bavaroise en bois sculptée³.

L'oeuvre fut exposée l'année suivante à l'exposition annuelle de l'Art Club de Philadelphie, seule trace identifiée de ce portrait.

L'authenticité de son regard⁴ et l'originalité de son parti-pris assura à Burbank un succès commercial⁵, qui contrasta avec l'accueil plutôt réservé, voire froid, de la critique et de l'etablishment. On a estimé le sujet redondant, voire comique⁶. Les comités d'organisation furent d'ailleurs un peu embarrassés par cette familiarité : « *It was not a question of too much Burbank, but too much Negro* » dira Charles Francis Browne (1859-1920), peintre et ami de Burbank.

Ill.6. Extraits du catalogue de l'exposition annuelle de l'Art Club of Philadelphia, de 1895.





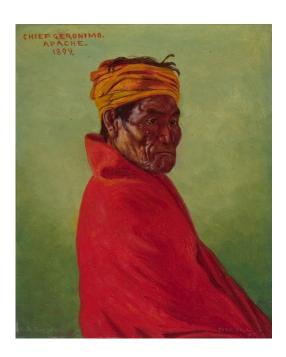




Ill.7. Pietro Antonio Rotari Jeune femme en pleurs, vers 1750/56, Bayerische Staatsgemäldesammlungen - Alte Pinakothek München, inv. 2

Ill.8. Pietro Antonio Rotari Jeune femme endormie, vers 1750/56, Bayerische Staatsgemäldesammlungen - Alte Pinakothek München, inv. 1

[Burbank avait pu admirer ces deux œuvres lors de son séjour de perfectionnement à Munich]



Ce paradoxe contribua à dégoûter l'artiste du microcosme urbain de Chicago, où régnait une « bonne société » autoproclamée dont les manières lui déplaisaient⁷, et lui fit se souvenir avec émotion de son voyage de 1885 dans le Grand Ouest. Lui qui souffrait de troubles affectifs bipolaire se sentait appelé, bien que marié et installé, à une grande épopée solitaire⁸.

À la fin de l'année 1896, « Uncle Ed » (Edward E. Ayer) passa commande à son neveu d'un portrait du célèbre chef apache Geronimo (1829-1909), qui vivait avec sa famille, sous surveillance, dans une zone militaire de l'Oklahoma après sa reddition en 1886. Cette rencontre sera le point de départ de l'impressionnant corpus de portraits d'amérindiens que nous connaissons aujourd'hui, dont de nombreux exemplaires conservés dans des institutions américaines : Smithsonian American Art Museum, Washington (D.C.); Art Institute, Chicago (Illinois); Gilcrease Museum, Tulsa (Oklahoma); Phoenix Art Museum, Phoenix (Arizona); Rockford Art Museum, Rockford (Illinois); Hubbell Trading Post National Historic Site, Ganado (Arizona); Denver Art Museum, Denver (Colorado); Butler Art Institute of American Art, Youngstown (Ohio), etc.).

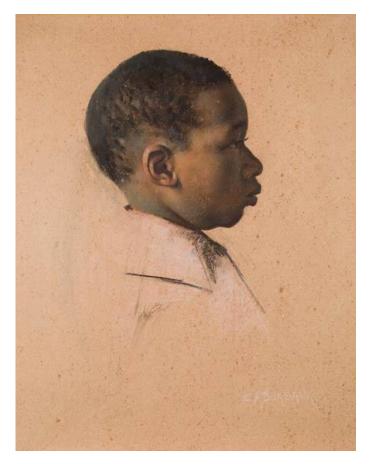


Ill.9. E. A. Burbank, *Geronimo*, 1899, huile sur panneau, 30.4 x 25.4 cm, Smithsonian American Art Museum, donné en mémoire de Doris et James Snell, amis de l'artiste, inv. 2000.68 Ill.10. E. A. Burbank, *Chief Blue Horse*, 1898, 52 x 41 cm., Denver Art Museum: The William Sr. and Dorothy Harmsen Collection, inv. 2001.1142

« I want to get out West soon as I can[.] I love the life[.] I can not stand civilization and I would rather live on a ranch like yours than to live in New York City. »

Lettre de Burbank
à son ami Hubbell, 10 avril 1902

« I like Burbank better than any white man I have ever known. He has never lied to me and has always been kind to me and my family. » Geronimo



Ill.11. E. A. Burbank, A Portrait of a Young Black Boy, s.d., pastel et craie, 50.8 cm x 40.6 cm, Museum purchase, The Nancy Gray Sherrill, Class of 1954, Collection Acquisition Fund inv. 2018.27.

Il est toutefois à noter que, quand tant de portrait d'amérindiens sont conservés dans ces institutions, seul un exemplaire de la chromolithographie d'*American Beauty* figurait dans les collections institutionnelles américaines (Library of Congress, Washington (D.C.)), jusqu'en 2018.

Cette année, le Davis Museum du Wellesley College (Wellesley, Massachusetts) fit l'acquisition d'un portrait au pastel d'un jeune garçon de profil, premier pas vers une plus grande reconnaissance institutionnelle des portraits afro-américains de Burbank.

Ill.12. Signature de EA Burbank, en conclusion d'une lettre à son oncle :
« Your affectionate nephew / Elbridge »,
Ayer Papers, Newberry Library, Chicago,

Jour ofhestimati ne Men: Elhidge.

Notes:

- 1. Cet arrêt rejetait la plainte en inconstitutionnalité des lois de ségrégation raciale promulguées en Louisiane.
- 2. Maxwell, 1910.
- 3.« The next day Willie was asked to sit in a hand-carved 300-year-old chair that Burbank had bought in a Bavarian village and shipped to the United States. », Sullivan, 1983.
- 4. « Mr. Burbank spent his summer among the colored people of Mississippi and Virginia, and his portraits are authentic," «

The Arts, Vol. 4, No. 5, November 1895,

- 5. « Possibly the 'sold' tag made a black-and-white exhibition that created some jealousies. » The Art of Elbridge A. Burbank," Fine Arts Journal, Vol. 22, No. 1, January 1910, pp. 3-4.
- 6. « Those serio-comic darky studies... A diminutive pickaninny caressing an exquisite American Beauty rose, or a kinky-haired lad overcome with mince pie or watermelon is sure to provoke a smile from the most stoical. »

The Art of Elbridge A. Burbank," Fine Arts Journal, Vol. 22, No. 1, January 1910, pp. 3-4.

- 7. « Burbank did not want to be bothered with the "high society" even for the money and continued with what had been developing over the years a solitary existence. » Sullivan, 1983.
- 8. « I believe I'd rather be with Indians than white people as have more fun with them and get along so nice [sic] with them. »

Lettre de Burbank à son oncle Ayer, 26 décembre 1898

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Société SAS Auctie's SVV (ci-après « Auctie's » ou « Nous ») est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par les articles L.321-4 et suivant du Code de commerce. En cette qualité, Auctie's agit comme mandataire du

Les rapports entre Auctie's et l'acquéreur (ci-après l'« Acquéreur » ou « Vous ») sont soumis aux présentes conditions générales de vente.

La vente volontaire est soumise à la législation française et se fera expressément au comptant.

AVANT LA VENTE

1.1 Caractère indicatif des estimations

Les estimations sont fournies à titre indicatif, et ne doivent aucunement s'analyser en une certitude quant au fait que le bien sera vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette de l'estimation.

Les estimations fournies par Auctie's ne constituent aucunement une garantie, et sont susceptibles de varier préalablement à la vente. Toute offre faite dans la fourchette d'estimation a des chances raisonnables de succès.

Nous sommes à votre disposition pour Vous fournir un rapport détaillé sur l'état des

Tous les biens sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, nonobstant leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera recevable lors que l'adjudication sera prononcée, les expositions successives et la possibilité de demande de rapport détaillé ayant permis aux Acquéreurs d'examiner l'état des objets proposés à la vente.
Il est précisé que les visiteurs et les Acquéreurs éventuels, ont, sur simple demande, la possibilité d'accéder à un examen plus complet des objets présentés.

1.3 Exposition avant la vente

L'exposition précédant la vente est ouverte à tous.

Auctie's s'efforce d'exposer les objets de la manière la plus sûre dans un souci de sécurité. Vous vous interdisez de manipuler les objets sans l'autorisation de Auctie's. Toute manipulation d'objet non supervisée par Auctie's se fait à votre propre risque.

2. LES ENCHÈRES

Les enchères peuvent être portées en personne, par téléphone ou par l'intermédiaire d'un tiers. Les enchères seront conduites en euros.

2.1 Enchérir en personne Afin d'avoir la possibilité de participer aux enchères en personne, un moyen de paiement (chèque ou coordonnées de carte bancaire) et l'état civil de l'acheteur (informations personnelles) domicile, devront préalablement être déposés par l'Acquéreur potentiel auprès de la salle de vente. Un numéro de plaquette lui sera remis en retour. Ce numéro permettra d'identifier l'Acquéreur en cas d'acquisition de lot. L'accès à la salle de vente est libre, gratuit, et ne nécessite aucune pré-inscription.

Lors de la signification de l'enchère, l'Acquéreur potentiel présent dans la salle de vente

Lors de la signification de l'entrate, l'adeptreus postente personne de l'entrate l'entrate de la semanifeste par un geste à l'attention du commissaire-priseur afin d'enchérir.
S'il existe le moindre doute concernant le prix ou l'Acquéreur d'un bien lors de

l'enchère,

Vous pouvez attirer immédiatement l'attention de la personne habilitée à diriger la vente. Auctie's mène la vente en veillant au respect de la liberté des enchères.

2.2 Enchérir par téléphone Si Vous ne pouvez pas être présent le jour de la vente aux enchères, Vous avez la possibilité d'enchérir directement par téléphone, à condition de Vous être manifesté 24h (vingt-quatre) heures avant la vente.

Nous Vous recommandons également d'indiquer un ordre d'achat de couverture que nous pourrons exécuter en votre nom au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous

Auctie's ne saurait être tenue pour responsable en cas de difficultés techniques liées à une mauvaise liaison téléphonique.

2.3 Mandat à un tiers enchérisseur

Lorsque Vous enchérissez au cours de la vente, Vous le faites à titre personnel et nous pouvons Vous tenir pour seul responsable du paiement du prix de l'adjudication ainsi que de tout impôt ou taxe qui pourrait être exigible, à moins de nous avoir préalablement avertis que vous enchérissiez au nom et pour le compte d'une tierce personne en nous fournissant un mandat régulier que nous aurons préalablement

enregistré. 2.4 Ordres d'achat

Dans l'éventualité où Vous n'avez pas la possibilité d'assister à la vente, Auctie's Vous propose d'exécuter les ordres d'achat que Vous nous aurez transmis préalablement à la vente, avant, pendant, ou après les expositions par écrit, en euros, et à votre nom. Ce service est gratuit et confidentiel.

Les lots sont achetés au meilleur prix, en respectant le prix de réserve stipulé par le vendeur, et les autres enchères. Dans l'éventualité ou plusieurs ordres d'achat portent sur des montants d'enchères identiques, l'ordre le plus ancien aura la préférence et

Les offres illimitées ou d'"achat à tout prix" ne seront pas acceptées. L'ordre d'achat indique le prix maximal au-delà duquel l'Acheteur ne souhaite pas enchérir.

Les ordres écrits peuvent être envoyés :

Par courriel: contact@a

Remis au personnel de Auctie's présent au moment de la vente

Vous pouvez également laisser des ordres d'achat par téléphone mais ceux-ci doivent être confirmés par écrit avant la vente. Afin d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il Vous est demandé de Vous assurer que nous avons bien reçu votre ordre d'achat au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la vente.

LA VENTE

3.1 Conditions de vente Comme indiqué ci-dessus, la vente aux enchères est régie par les règles légales et celles figurant dans ce texte. Quiconque à l'intention d'enchérir doit lire attentivement les présentes conditions générales, accessibles en annexe des catalogues de vente diffusés en ligne ou sur support papier. Elles peuvent être modifiées par affichage dans la salle des ventes ou par annonces faites par la personne habilitée à diriger la vente. 3.2 Accès aux lots pendant la vente

Par mesure de sécurité, l'accès aux lots sera interdit pendant la vente.

3.3 Déroulement de la vente

L'ordre des lots sera suivi pendant la vente.

Les enchères débutent et se poursuivent selon le niveau jugé approprié par la personne habilitée à diriger la vente. Celle-ci se réservant le droit d'enchérir de manière successive ou en réponse à d'autres enchères, et ce, au nom et pour le compte du vendeur à concurrence du prix de réserve.

APRÈS LA VENTE

4.1 Résultats de la vente Les résultats de la vente et des ordres d'achats que Vous avez passés sont disponibles auprès du Auctie's, au numéro suivant : +33 1 42 72 03 65.

4.2 Absence de droit de rétractation Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, les ventes volontaires organisées par Auctie's ne sont soumises à aucun droit de rétractation. La vente est parfaite dès l'adjudication.

4.3 Paiement

L'Acquéreur procède au paiement du lot ainsi que des frais et taxes, au comptant, immédiatement après la vente. Le paiement peut être effectué :

Par carte de crédit (Visa, Mastercard ou American Express), ou

- Par virement bancaire en euro sur le compte : SAS AUCTIE'S SVV

7 RUE DE SOLFERINO 75007 PARIS

RIB envoyé sur demande par email <u>contact@aucties</u>. Siret: 440 812 881 000 33

APE 6910Z

 $N^{\circ}TVA$ Intracommunautaire : FR 19440812881 En espèces en euro dans la limite de 1000 (mille) euros pour les Acquéreurs ayant leur résidence fiscale en France, et dans la limite de 15 000 (quinze mille) euros pour les Acquéreurs ayant leur résidence fiscale à l'étranger, sur présentation d'un justificatif.

4.4 Commission Acheteur

L'Acquéreur paiera à l'ordre de SAS AUCTIE'S SVV, en sus du prix d'adjudication, une commission acheteur de :

25,35% HT soit 28% TTC pour DROUOT (30% TTC pour des enchères live)

18,83% HT soit 22,6% TTC pour GIEN

4.5 Défaut de paiement

Le bien adjugé ne pourra être délivré à l'Acquéreur que lorsque Auctie's en aura perçu le prix ou lorsque toute garantie lui aura été donnée sur le paiement du prix par

A défaut de paiement, après mise en demeure restée infructueuse, et conformément aux dispositions du Code de commerce, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères. A défaut, la vente sera résolue de plein droit.

Des frais seront susceptibles de s'appliquer à l'encontre de l'adjudicataire défaillant. 4.6 Enlèvement des achats

Auctie's est responsable à l'égard de l'acheteur de la délivrance du bien dont il a effectué la vente

Les achats ne pourront être enlevés que lorsque Auctie's en aura perçu le complet paiement. Tous les lots pourront être enlevés pendant ou après la vacation sur présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable de la société SAS Auctie's, ou à défaut d'un bordereau avec la mention « réglé » ou « payé »

Les Acquéreurs pourront obtenir tous renseignements concernant la livraison et l'expédition de leurs achats à la fin de la vente. Auctie's stocke gracieusement le bien à l'issue de la vente pendant une durée de 15 (quinze) jours. A compter du 16° jour, des frais de stockage de $3\mathfrak{C}$ HT/jour seront facturés, sans information préalable, l'Acquéreur se devant de mettre tout en œuvre pour récupérer ses biens à l'issue de chaque vente.

4.7 Transfert des risques Dès l'adjudication, les biens sont placés sous l'entière responsabilité de l'Acquéreur : le coup de marteau transfère la propriété du bien et des risques à l'Acquéreur. L'Acquéreur ne pourra pas tenir Auctie's pour responsable en cas de perte de

dégradation, ou de vol du lot après l'adjudication.

Tous les lots seront vendus sous le régime de la marge. Toute TVA facturée remboursée aux Acquéreurs non-résidents de l'Union Européenne à condition qu'ils en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de 3 mois après la vente, et sur présentation de l'exemplaire 3 du document douanier d'exportation (DAU) sur lequel SAS AUCTIE'S SVV devra figurer comme expéditeur et l'Acquéreur comme destinataire.

L'exportation doit intervenir dans les délais légaux.

4.9 Droit de préemption

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'œuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de quinze jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'Etat se subroge à l'Acquéreur. DIVERS

5.1 Lutte contre le blanchiment En tant qu'intermédiaire de vente dans le commerce des œuvres d'art, Auctie's est assujettie aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L-561-2 du Code Monétaire et Financier.

5.2 Propriété Intellectuelle

Les droits de reproduction des catalogues de Auctie's sont la propriété exclusive de Auctie's. Toute reproduction ou utilisation des catalogues sans l'autorisation expresse et Auctie's. Toute reproduction ou utilisation des catalogues sans l'a préalable de Auctie's est interdite, sous peine de poursuites judiciaires. 5.3 Droit applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité et à leur exécution sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France), sauf dispositions impératives contraires.



